

18 Jul 2025 -17:44

Appartient à [Conseil des ministres du 18 juillet 2025](#)

## Modification diverses en matière de droits et taxes en vue d'une réduction des coûts

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé avant-projet de loi sur la réduction des coûts.

L'avant-projet répond aux objectifs suivants :

- l'abrogation du droit d'écriture sur les écrits bancaires
- l'exemption de la taxe annuelle sur les opérations d'assurance pour les conventions de pension pour travailleurs indépendants personnes physiques, pour les conjoints aidants et pour les aidants indépendants
- l'abrogation de la taxe d'affichage
- l'exonération de l'accise sur les boissons végétales sans sucres ajoutés pour les boissons végétales autres que les boissons à base de soja ou de riz

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://jambon.belgium.be>  
[info@kcfm.be](mailto:info@kcfm.be)

Caroline Dujacquier  
Porte-parole (FR)  
[caroline.dujacquier@kcfm.be](mailto:caroline.dujacquier@kcfm.be)

Pol Van Den Driessche  
Porte-parole (NL)  
+32 474 97 04 19  
[pol.vandendriessche@kcfm.be](mailto:pol.vandendriessche@kcfm.be)